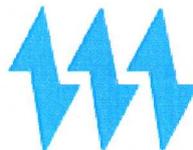


SOMELEC

Date : 18-10-2022

Page : 1/1

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE
 SOCIETE AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU
 siège social : Ilot "C"-Lot N°121 - Avenue Boubacar Ben Amer
 Ksar - Nouakchott- Mauritanie
 BP : 355 - Tél:(00 222)45 25 67 83/ FAX: (00 222)45 25 39 95
 R.C.:N°35699/NIF 30500075
 E-mail:somelec@somelec.mr

**Affichage N° 3426**

DA N° 23-DCAMG-DAA-DAP

Date d'ouverture : **Mercredi 19**
Octobre 2022 à 12:00

Objet : Demande de prix
Acquisition de câbles

Item	Désignation	Unité	Référence	Quantité
1	Câble en cuivre souple de 300 mm2	ml		900
2	Cosses de 300 mm2	U		100
3	Cosses de 240 mm2	U		10
NB :				

votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :

- 1) les prix requis TVA comprise sont fermes et non révisables
- 2) le délai d'option doit être de trois mois
- 3) Lieu de livraison **Magasin**
- 4) **Délai de livraison : Immédiat**

- le dossier peut être retiré auprès du service des achats de la SOMELEC (DAA)
- Votre offre doit être présentée sous pli fermé avec mention << Confidentiel et N° Affichage >>
- IL est exigé de présenter une fiche technique ou une catalogue pour les produits/services proposés
Les offres doivent être présentées au siège de la Direction des Achats et Approvisionnements Mercredi 19 Octobre 2022 à 12:00 où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.
- le soumissionnaire doit, sous peine de rejet, présenter aux utilisateurs un échantillon du matériel proposé.
- la SOMELEC peut ne pas donner suite totalement ou partiellement à la présente consultation
- la SOMELEC peut recourir à la procédure du moins disant par item.
- Tout fournisseur n'ayant pas fourni au service des achats un dossier complet comprenant le n° de son registre de commerce (RC), son Code contribuable, son Numero d'Identification Fiscale (NIF) et son compte bancaire ne pourra pas participer à la soumission et son offre sera rejetée.

 **Directeur Central Approvisionnements et Moyens Généraux**
 Mohamed El Moctar Mohamed Mahmoud *P.i*

Am... $\frac{18}{10}$
 $\frac{20}{20}$